|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | GROW H.1 - construction |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Katharina Knapton-Vierlich  …2ème trimestre 2024  …2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2023 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes une unité « marché intérieur » et l’épicentre des initiatives de la Commission dans le domaine de la politique de construction. Notre mission est de préserver et développer la compététivité de l`écosystème de la construction dans la transition digitale. Avec environ 13 % du BIP européen et un des plus grandes consommations d’énergie et de matières premières le succès de cette transition est crucial pour l’économie et les citoyens.

Nous développons des politiques et proposons, négocions et mettons en œuvre des initiatives législatives qui sont à la hauteur des défis.

Nous avons récemment finalisé les négociations en vue d’un nouveau règlement sur les produits de construction. Dans le même temps, nous élaborons des normes dans le cadre de ce règlement et préparons l’application du nouveau cadre juridique. Nous rédigerons des actes d’exécution et des actes délégués dans le cadre du nouveau règlement.

Nous élaborons et mettons également en œuvre des propositions pour la politique de l’industrie de la construction en général. Le parcours de transition pour la construction (« Transtition Pathway »), que nous avons développé et publié en mars 2023, décrit les conditions et les actions nécessaires pour parvenir à un écosystème de construction résilient, compétitif, plus vert et plus numérique. Ce document est la base de l’élaboration de nos propositions politiques, et il guide notre travail quotidien.

Nous avons une ambiance de travail amicale, respectueuse et collégiale, et nous accueillons la diversité des points de vue, de l’éducation et des antécédents.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’expert national contribuera à l’élaboration et à la mise en œuvre de la politique de construction de l’UE, y compris la législation sur les produits de construction. Les tâches se concentreront principalement, mais pas exclusivement, sur les domaines suivants – et dépendront des antécédents et des intérêts du candidat ainsi que des besoins de l’unité pendant le détachement:

- Évaluer diverses questions juridiques liées à la réglementation sur les produits de construction et d’autres questions juridiques liées à la construction, y compris les plaintes;

- Rédiger et adapter les textes législatifs dans le domaine de la politique de la construction;

- Accompagner les processus législatifs avec leur expertise;

- Élaborer et mettre en œuvre des propositions politiques dans les domaines de compétence de l’unité, en particulier pour l’avenir de l’écosystème de la construction, y compris sa circularité et sa numérisation;

- Fournir des évaluations et des conseils économiques;

- Participer à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur les produits de construction et à la transition par rapport au cadre juridique actuel (demandes de normalisation, actes délégués, etc.)

La répartition concrète des tâches dépendra du profil du candidat retenu et des priorités de l’unité, et elle pourra évoluer au fil du temps.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous sommes à la recherche d’une personne qui a de l’expérience et de l’intérêt pour la politique et la réglementation de la construction pour se joindre à notre unité.

La personne peut avoir une formation juridique, d’ingénierie ou similaire, ou une formation économique. Une certaine expérience de travail avec des textes juridiques est toutefois indispensable. Un diplôme en droit est un atout, mais pas une exigence.

Nous recherchons une personne qui a l’esprit ouvert et des intérêts variés, qui sait s’adapter et qui aime travailler au sein d’une équipe rapide et dynamique.

Les candidats doivent justifier d’une expérience d’au moins 3 ans (au moment de leur prise de fonction à la Commission) dans le cadre d’une activité officielle dans un État membre dans le domaine de compétence de l’unité, tel qu’un ministère ou une autorité de régulation.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)